

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Année Scolaire 2017/2018

PHOTO
OBLIGATOIRE

PÔLE EDUCATION : Accueils pré / post scolaire - restauration scolaire - NAP- Accompagnement à la scolarité
Accueil de loisirs mercredis / vacances

Nom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant : / /

Prénoms de l'enfant :

Sexe : Féminin Masculin

Classe fréquentée à la rentrée 2017 : Groupe scolaire : Maternelle Elémentaire

	Responsable légal 1 : Mère / Père	Responsable légal 2 : Mère / Père	Autres : Concubin(e), Famille d'accueil, tuteur, etc.)
<i>Nom</i>			
<i>Prénom</i>			
<i>Adresse postale</i>			
<i>Adresse électronique</i>			
<i>Tél Domicile</i>			
<i>Tél Mobile</i>			
<hr/>			
<i>Profession</i>			
<i>Nom et adresse de l'employeur</i>			
<i>Tél Professionnel</i>			
<hr/>			
<i>N° d'affiliation CAF</i>			
<i>Régime d'affiliation de sécurité sociale</i>			
<i>Nom et n° de police d'assurance (fournir une copie du justificatif d'assurance)</i>			

Situation familiale : (Entourez votre réponse) Marié, Divorcé, Vie maritale, Pacsé, Veuf (ve), Célibataire.

Compositions familiale : Frère(s) / sœur(s)

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Ecole fréquentée le cas échéant :



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

COCHEZ LES JOURS SOUHAITES

I. ACCUEIL PRESCOLAIRE

Accueil Pré scolaire Ouverture à 7h20	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

II. RESTAURATION

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

III. LES N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires)

MARIE CURIE A.FERCOT GRANDS CEDRES	
MARDI	VENDREDI
15h00/16h30	15h00/16h30

CAMUS ST EXUPERY	
LUNDI	JEUDI
15h05/16h35	15h05/16h35

BORDES MOULIN CLAIR	
LUNDI	JEUDI
15h15/16h45	15h15/16h45

Nombre d'enfants fréquentant les NAP, à préciser pour la facturation :

L'enfant qui a 10 ans dans l'année, est autorisé à rentrer seul après l'activité

Oui Non

IV. ACCUEIL POST SCOLAIRE

			LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueils Post scolaire Au choix	1	16h20/18h30 - Accueil post scolaire				
	2	16h20/18h00 - Accompagnement à la scolarité encadré par des enseignants (Les jours sans NAP)				
	1+2	16h20/18h00 - Accompagnement à la scolarité encadré par des enseignants (Les jours sans NAP) 18h00/18h30 - Accueil post scolaire				

L'enfant qui a 10 ans dans l'année est autorisé à rentrer seul après l'activité

Oui Non Si oui à qu'elle heure :...h....

V. FACTURATION

Personne à facturer :

En cas de retard quel que soit l'activité, votre enfant sera automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire. Au-delà de 5 retards, une exclusion temporaire d'une semaine sera appliquée (Chapitre 2, Article 3, Les Départs du règlement intérieur des structures d'es accueils enfance.

Fait à Saint-Fargeau-Ponthierry, le :

Signature du responsable légal :

AUTORISATIONS DE SORTIE

Personnes autorisées à récupérer l'enfant et /ou à contacter en cas d'urgence (autres que les 2 parents) :

- **Uniquement les adultes pour les maternels et élémentaires**
- **Conformément au Chapitre 2 de l'Article 3 du règlement intérieur des structures des accueils enfance:** « *Les départs : L'enfant est autorisé à rentrer seul si il est âgé de 10 ans dans l'année scolaire en cours et uniquement si la demande est précisée par les responsables légaux sur la fiche de renseignements. Un enfant à partir de 10 ans peut venir récupérer un enfant à partir de 6 ans. Pour les maternels, seuls un adulte est autorisé à venir les récupérer.* ».

Nom	Prénom	Lien de parenté (ami, grand- père.)	N° de tél (1)	N° de tél (2)	Date de naissance si personnes mineurs

AUTORISATIONS SPECIFIQUES

Je donne l'autorisation à la commune :

- De photographier ou de filmer mon enfant dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires afin d'illustrer des supports de communication (journal, affiches, sites web, film, etc.). Ces supports ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale.

Oui
Non

J'autorise mon enfant :

- A participer à toutes les activités et sorties proposées. (Transport en minibus à pied et car)
- A être maquillé dans le cadre des activités à thème.

INFORMATIONS MEDICALES

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Etant entendu que tout sera fait pour me (nous) prévenir dans les plus brefs délais.

Projet D'accueil Individualisé : (P.A.I)

Votre enfant fait-il l'objet d'un P.A.I : oui non

Si oui, quel est l'objet du P.A.I ? : (Allergies : Médicamenteuse, alimentaire, cosmétique) et fournir une copie :

Se référer au Chapitre 4 du Règlement Intérieur.

Autres renseignements à nous signaler :

Médecin traitant : Nom : T téléphone :

VACCINATIONS

Vous devez obligatoirement fournir les photocopies des vaccinations à jour de votre enfant

(Sans oublier de noter le nom et prénom de votre enfant)

- J'atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et l'accepter dans sa globalité.
- Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Saint-Fargeau-Ponthierry, le :/...../.....

Signature du Responsable Légal :
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

INFORMATIONS A COMPLETER

V. PERISCOLAIRE « MERCREDIS »

	Maternel	Elémentaire
Lieu de l'accueil	Accueil de loisirs Maison de la Petite Enfance 11 rue Emile Filée 77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY	Accueil de loisirs « Christophe Becquet » 5 rue de la Fileuse 77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY
Dossier administratif	Les informations contenues dans ce dossier seront transmises à l'accueil de loisirs	
Inscriptions	Elles s'effectuent par période selon : - la procédure d'inscription (ci-joint) - le calendrier d'inscription (ci-joint) Elles sont obligatoires	
Pensez-vous utiliser ce service ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

*Nous avons besoin de cette information afin de faire suivre le dossier administratif de votre enfant.

VI. EXTRASCOLAIRE (VACANCES SCOLAIRES)

	Maternel	Elémentaire
Lieu de l'accueil	Accueil de loisirs Maison de la Petite Enfance 11 rue Emile Filée 77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY	Accueil de loisirs « Christophe Becquet » 5 rue de la Fileuse 77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY
Dossier administratif	Se présenter à l'accueil de la Maison de la Petite Enfance afin de remplir un dossier administratif spécifique à la structure	Les informations contenues dans ce dossier seront transmises à l'accueil de loisirs
Inscriptions	Elles s'effectuent par période selon : - la procédure d'inscription (ci-joint) - le calendrier d'inscription (ci-joint) Elles sont obligatoires	
Pensez-vous utiliser ce service ?*	/	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

*Nous avons besoin de cette information afin de faire suivre le dossier administratif de votre enfant.